

Tir à l'absinthe 2023

(Tir d'ouverture)



Vendredi 14 avril 2023
Samedi 15 avril 2023

Tir à l'absinthe 2023

Dispositions générales :

- 1. Organisation** Tir sportif La Sibérienne – Vallée de la Brévine
- 2. Genre de tir** Concours de sociétés.
- 3. Lieu** Stand de tir Le Cerneux-Péquignot.
- 4. Dates & Heures** Vendredi 14 avril 2023, 17 h 00 – 20 h 00
Samedi 15 avril 2023, 9 h 00 – 12 h 00 et 13 h 30 – 17 h 00
Le bureau sera ouvert 30 minutes avant le début des tirs.
- 5. Participation** Chaque section affiliée à la FST. Seuls les membres licenciés des sociétés participantes peuvent prendre part aux concours.
- 6. Licence** Tout tireur prenant part à ce tir doit être en possession d'une licence FST à 300 m. Des contrôles pourront être effectués.
- 7. Armes** Le tireur est responsable du dérangement de son arme, à l'exception d'une rupture de matériel. Tout coup parti avec l'arme en position est considéré comme valable.
- 8. Sécurité** Chaque tireur est responsable de l'engagement de son arme et de la sécurité lors de la manipulation de celle-ci. Chaque arme est réputée chargée jusqu'à preuve du contraire par le contrôle du retrait des cartouches. Rappel pour fusil standard et mousqueton : enlever le magasin et ouvrir la culasse.
- 9. Position**

Cat. A Armes libres	à genou ou debout.
Cat. A Fusil standard	couché bras franc.
Cat. D Fass 57/03	couché sur bipied.
Cat. D Mousqueton	couché bras franc ou sur bipied.
Cat. E Fass 57/02, Fass 90	couché sur bipied.
- 10. Compensation d'âge** Les vétérans et les seniors vétérans peuvent tirer avec le fusil libre couché bras franc.
- 11. Classes d'âge**

Juniors U17 (JJ)	de 10 à 16 ans.
Juniors U21 (J)	de 17 à 20 ans.
Elite (E) et Senior (S)	de 21 à 59 ans.
Vétérans (V)	de 60 à 69 ans.
Seniors Vétérans (SV)	dès 70 ans
- 12. Livret de tir** Sa finance est obligatoire. Selon le plan de tir.

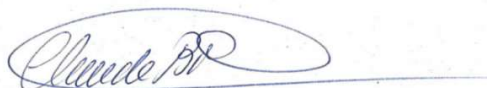
- 13. Munitions** Elle sera délivrée sur place par l'organisateur. Il est formellement interdit de tirer d'autres munitions que celles délivrées, sous peine d'annulation des résultats. Les douilles restent propriété de l'organisateur.
- 14. Marquage** 4 cibles Polytronic.
- 15. Règles de tir** Les règles de tir de la FST seront appliquées pour tout ce qui n'est pas prévu dans ce règlement.
- 16. Assurances** Tous les participants doivent être assurés par leur société auprès de l'USS-AAST. Les tireurs renoncent par avance à toute autre indemnité de la part de l'organisateur.
- 17. Prix** Absinthe pour les tireurs majeurs, selon plan de tir.
Portion(s) de fondue pour les tireurs mineurs (moins de 18 ans révolus), selon plan de tir.
- 18. Réclamations** Sont à adresser immédiatement et seront tranchées par le comité d'organisation. Ses décisions sont définitives. Chaque participant à ce tir accepte ces dispositions.
- 19. Restauration** Vendredi 14 avril 2023 : Restauration chaude
Samedi 15 avril 2023 dès 11 h 00 : Pizza pour tous les goûts

Les présentes dispositions ainsi que le plan de tir annexé ont été contrôlés et approuvés par le responsable de la SNTS.

Le Cerneux-Péquignot, le 31 octobre 2022.

Le président :
Claude Borel

SNTS – Le chef des tirs libres :
Donald Burdet

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Claude Borel', with a long horizontal line extending to the right.

Tir à l'absinthe 2022 Plan de tir

Livret de tir	CHF 2.00	Armes:	toutes
Cible:	A100	Passe:	5 coups c.p.c
Nombre de passe:	illimité	Prix de la passe:	CHF 10.00
Temps par passe:	5 min maximum		

1 dl d'absinthe pour chaque coup dès: 1 portion de fondue (1 personne) pour les mineurs dès:	E & S	V & U21 (J)	SV & U17 (JJ)
Catégorie A	93	92	91
Catégories D & E	91	90	89

Maximum 2 litres d'absinthe ou 20 portions de fondue par tireur.